

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

- Avis de convocation -

À M. le maire Rémy Langevin et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 4 DÉCEMBRE 2017, À 20 H.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2017-446

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2017

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 30 novembre 2017

Dépôt de la liste datée du 30 novembre 2017 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du registre daté du 1^{er} décembre 2017 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

Dépôt du rapport daté du 30 novembre 2017 énumérant les résidus de métaux et autres articles désuets vendus de gré à gré en vertu du pouvoir délégué à la directrice des travaux publics et des infrastructures conformément à la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en date du 30 novembre 2017, conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt des formules de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux

Dépôt du registre des déclarations des membres du conseil municipal de la Ville de Montmagny – Réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages d'une valeur supérieure à 200 \$ - Période du 13 décembre 2016 au 10 novembre 2017 – *Loi sur l'éthique et la déontologie*

Dépôt du registre des déclarations des employés de la Ville de Montmagny – Réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages d'une valeur supérieure à 200 \$ - Période du 13 décembre 2016 au 10 novembre 2017 – *Loi sur l'éthique et la déontologie*

2017-447

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017

2017-448

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 novembre 2017

2017-449

Établissement du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Montmagny pour l'année 2018

2017-450

Fermeture de projets de dépenses en immobilisations – Transfert de soldes disponibles et financement de manques à gagner

2017-451

Autorisation de paiement des avis de renouvellement des contrats de garantie prolongée et d'assistance technique avec PG Solutions inc. – Année 2018

- 2017-452 Versement de subventions à divers organismes totalisant 17 853,42 \$ – Utilisation du terrain multisport Laprise – Été et automne 2017
- 2017-453 Approbation des prévisions budgétaires de Transbélumont inc. – Mandat à la Ville de Montmagny et signature d'une entente - Transport adapté pour personnes handicapées – Année 2018
- 2017-454 Confirmation de travaux et demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour le versement de la subvention octroyée – Travaux d'amélioration de la 5^e Avenue, des avenues May et Saint-Magloire, de la rue Jean-Proulx et du boulevard Taché (Est et Ouest)
- 2017-455 Demande d'aide financière au ministère de la Famille du Québec – Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018 et signature du rapport final pour l'année 2017
- 2017-456 Autorisation à la MRC – Dépôt d'un projet au programme de Tourisme Québec - Mise en valeur du fleuve et son patrimoine
- 2017-457 Désignation d'un substitut au procureur du poursuivant pour agir devant la Cour municipale commune de Montmagny
- 2017-458 Autorisation à la directrice des travaux publics et des infrastructures – Interdiction de stationnement sur l'avenue Sainte-Julie
- 2017-459 Reconduction du contrat avec Service et entretien paysager Daniel Ross enr. – Entretien de parcs et espaces verts – Année 2018
- 2017-460 Acceptation de l'offre de Monsieur André Dumais - Don d'un piano pour le projet « Piano public »
- 2017-461 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Rénovation d'une fenêtre du bâtiment sis au 43, rue St-Jean-Baptiste Est (Lots 2 613 493 et 2 852 271)
- 2017-462 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet d'agrandissement du bâtiment sis au 321, rue des Entrepreneurs (Lot 4 300 172)
- 2017-463 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2018
- 2017-464 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le Règlement 993 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables et remplaçant le règlement numéro 909 et ses amendements de manière à remplacer la disposition relative à la collecte des déchets encombrants
- 2017-465 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant de nouveau le Règlement numéro 1054 de manière à reporter au 31 décembre 2019 l'échéance du programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables et à fixer le montant total annuel des subventions versées
-
- 2017-466 **Période de questions**
- Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce premier jour du mois de décembre deux mille dix-sept.

(Signée) Denise Vézina, o.m.a.
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 décembre 2017 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Rémy Langevin, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 1^{er} décembre 2017 à 16 h 30.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 4 décembre 2017, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Rémy Langevin, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 après y avoir ajouté les sujets suivants :

2017-466 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant de nouveau les Règlements numéros 947, 958, 962 et 1102 et leurs amendements de manière à reporter au 31 décembre 2018 l'échéance des programmes d'aides fiscales établis par lesdits règlements

2017-467 Demande à la CPTAQ – Lot 3 060 702 – Chemin des Sucrieries

Adoptée

--- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 30 NOVEMBRE 2017

--- DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 30 NOVEMBRE 2017 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

--- DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

--- DÉPÔT DU RAPPORT DATÉ DU 30 NOVEMBRE 2017 ÉNUMÉRANT LES RÉSIDUS DE MÉTAUX ET AUTRES ARTICLES DÉSUETS VENDUS DE GRÉ À GRÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

--- DÉPÔT DE L'ÉTAT INDIQUANT LES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2017, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 511 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

--- DÉPÔT DES FORMULES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Les membres du conseil municipal déposent chacun leur formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

--- DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY – RÉCEPTION DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$ - PÉRIODE DU 13 DÉCEMBRE 2016 AU 10 NOVEMBRE 2017 – LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

--- DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTMAGNY – RÉCEPTION DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$ - PÉRIODE DU 13 DÉCEMBRE 2016 AU 10 NOVEMBRE 2017 – LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

La greffière dépose ces registres conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie* lesquels indiquent qu'aucune déclaration n'a été faite pendant la période du

13 décembre 2016 jusqu'au 10 novembre 2017, soit depuis le dépôt des derniers registres.

2017-447

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2017-448

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 21 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 novembre 2017 et d'autoriser les services municipaux et intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-449

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoyant que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le calendrier ci-après établissant les dates des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Montmagny pendant l'année 2018, lesquelles se tiendront le lundi, ou exceptionnellement le mardi, à la salle du conseil de l'édifice de la Mairie, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, à compter de 20 heures :

✓ 22 janvier	✓ 9 juillet
✓ 5 février	✓ 20 août
✓ 19 février	✓ 4 septembre (mardi)
✓ 12 mars	✓ 17 septembre
✓ 9 avril	✓ 1 ^{er} octobre
✓ 23 avril	✓ 22 octobre
✓ 7 mai	✓ 12 novembre
✓ 22 mai (mardi)	✓ 26 novembre
✓ 11 juin	✓ 10 décembre
✓ 26 juin (mardi)	

2. D'autoriser la greffière à faire publier le calendrier ainsi adopté dans un journal local ou dans le « *Journal municipal de Montmagny* », conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée

2017-450

FERMETURE DE PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS – TRANSFERT DE SOLDES DISPONIBLES ET FINANCEMENT DE MANQUES À GAGNER

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses en immobilisations sont complétés et présentent un manque à gagner ou encore dégagent des soldes de financement pouvant être réaffectés;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la fermeture des projets de dépenses en immobilisations mentionnés ci-après et, le cas échéant, le transfert des soldes disponibles en découlant ou le financement des manques à gagner :

Projet à fermer : Numéro / Titre / Autorisation financement	Surplus de financement ou manque à gagner	Affectation du surplus de financement ou source de financement
2014-009 / Aménagement du parc de la Mairie / Règlements 1134 et 1176	89 023,29 \$	Surplus à transférer au projet 2016-016 – Place publique et scène extérieure
2017-908 / Achat d'équipements complémentaires pour la scène extérieure / Résolution 2017-145	2 216,08 \$	Surplus à transférer au projet 2016-016 – Place publique et scène extérieure

Projet à fermer : Numéro / Titre / Autorisation financement	Surplus de financement ou manque à gagner	Affectation du surplus de financement ou source de financement
2016-016 / Requalification de l'ancien hôtel de ville et ses espaces publics / Règlement 1171 et résolutions 2016-004 et 2016-076	(4 917,40 \$)	Manque à gagner à financer à même le poste 59-110-01-000 – Excédents de fonctionnement non affectés
2015-906 / Aménagement terrain et réfection galerie nord Maison Taché / Règlement 1001 et résolution 2017-277	1 702,47 \$	Surplus à transférer au poste 59-110-01-000 – Excédents de fonctionnement non affectés
2015-911 / Aménagement d'un nouveau terrain au parc de maisons mobiles / Résolution 2015-257	13,61 \$	Surplus à transférer au poste 59-110-01-000 – Excédents de fonctionnement non affectés
2015-918 / Remplacer chauffage usine d'eau / Règlement 922	(2 966,69 \$)	Manque à gagner à financer à même le poste 59-110-01-000 – Excédents de fonctionnement non affectés
2016-922 / Réaménagement partiel – Réception hôtel de ville / Résolution 2016-501	(4 468,17 \$)	Manque à gagner à financer à même le poste 59-110-01-000 – Excédent de fonctionnement non affectés

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-451

AUTORISATION DE PAIEMENT DES AVIS DE RENOUELEMENT DES CONTRATS DE GARANTIE PROLONGÉE ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC PG SOLUTIONS INC. – ANNÉE 2018

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des avis de renouvellement pour l'année 2018 des contrats annuels de garantie prolongée et d'assistance technique, dont les coûts totalisent 92 899,80 \$, taxes incluses, pour l'utilisation par la Ville de Montmagny de logiciels d'applications municipales développés et fournis par la compagnie PG Solutions inc. Ces montants seront affectés aux postes budgétaires suivants :

LOGICIEL	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Finances (SFM)	02-132-00-414	53 411,64 \$
Loisirs (Activitek)	02-701-11-414	21 724,52 \$
Gestion documentaire (Syged)	02-140-02-414	3 161,81 \$
Gestion des permis	02-610-00-414	5 909,72 \$
AccèsCité UEL	02-150-00-414	8 692,11 \$
TOTAL :		92 899,80 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au superviseur aux permis et inspections et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-452

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES TOTALISANT 17 853,42 \$ – UTILISATION DU TERRAIN MULTISPORT LAPRISE – ÉTÉ ET AUTOMNE 2017

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation du terrain multisport Laprise;

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes à but non lucratif usagers de ce terrain à titre d'aide de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'organismes à but non lucratif voués à des fins de loisirs, sportives, éducatives ou autres initiatives de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser aux organismes à but non lucratif, usagers du terrain multisport Laprise, énumérés ci-après, des subventions totalisant 17 853,42 \$, représentant l'aide de fonctionnement qui leur est accordée découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de ce plateau sportif pendant les saisons Été et Automne 2017 :

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION
Soccer Mineur (8 ans et +)	10 279,15 \$
ASAM (adultes récréatif)	5 225,22 \$
Ligue amicale Ultimate-frisbee (P. Morency)	2 349,05 \$
TOTAL	17 853,42 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-453

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE TRANSBÉLIMONT INC. – MANDAT À LA VILLE DE MONTMAGNY ET SIGNATURE D'UNE

ENTENTE - TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES
- ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT qu'il est permis de contracter, par résolution, avec toute personne pour offrir sur le territoire de la municipalité un service spécial de transport pour les personnes handicapées afin d'assurer une liaison avec les personnes situées à l'extérieur de ce territoire, et ce, conformément à l'article 48.39 de la *Loi sur les transports*;

CONSIDÉRANT que la résolution doit décrire le service projeté;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que la Ville de Montmagny s'implique au niveau du service régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires de ce service pour l'année 2018, telles qu'elles ont été préparées par l'organisme responsable du transport adapté, Transbéliment inc., et, conséquemment, qu'elle consente à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités prévues ci-après.

2. Que la Ville de Montmagny accepte le mandat d'organisme mandataire que lui confient les municipalités participantes à ce service de transport adapté et qu'elle accepte de remettre à Transbéliment inc., à titre d'organisme délégué, les contributions financières des municipalités participantes ainsi que sa propre contribution.

3. Que le maire et la greffière soient autorisés à signer une entente avec Transbéliment inc., organisme à but non lucratif, par laquelle la Ville de Montmagny lui délègue l'exploitation dudit service.

4. Que les modalités de l'entente s'appliquent de la façon suivante, selon les prévisions budgétaires :

a) Pour l'exercice financier 2018, la Ville s'engage, ainsi que les municipalités participantes, à combler la différence entre les revenus des usagers (68 250 \$) additionnés à la subvention du ministère des Transports du Québec (180 107 \$) et aux autres revenus de Transbéliment inc. (5 500 \$), pour un budget total de 342 718 \$. La contribution totale des municipalités s'établit à 88 861 \$, dont 54 816 \$ provient de la Ville de Montmagny.

b) La Ville de Montmagny versera donc à Transbéliment inc., au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, une somme de 54 816 \$ en trois versements, soit le tiers du montant le 15^e jour de chacun des mois de janvier, avril et juin 2018, à titre de contribution municipale. En outre, elle remettra à cet organisme les contributions des municipalités participantes qui lui ont été versées.

c) Les tarifs pour un déplacement pendant l'année 2018 sont fixés respectivement à 3,25 \$ pour un déplacement à l'intérieur d'une municipalité, à 3,75 \$ d'une municipalité vers une deuxième municipalité et à 6 \$ d'une municipalité vers une troisième municipalité. De plus, de Montmagny vers L'Islet, le tarif est fixé à 6 \$ pour un déplacement. Toutefois, un nombre minimal de trois passagers est requis pour effectuer un tel déplacement; à défaut, l'utilisateur

devra déboursier le tarif pour trois personnes (18 \$) ou, si deux usagers utilisent le même véhicule, le tarif sera alors de 9 \$.

Les personnes qui ne sont pas admises au transport adapté peuvent utiliser les places disponibles conditionnellement à la présence de personnes handicapées admises, et ce, aux mêmes conditions tarifaires, à l'intérieur des parcours. Les tarifs pour un déplacement de Montmagny vers St-Jean-Port-Joli sont de 10 \$ et de 15 \$ de Montmagny vers Lévis, mais des pour des déplacements de groupe seulement.

d) Le service de transport adapté s'effectuera principalement par minibus adapté, le taxi venant compléter le service aux heures de pointe.

e) L'horaire de fonctionnement du service est de 82 heures par semaine réparties de la façon suivante : du lundi au vendredi de 7 h à 11 h 30 et de 12 h 30 à 18 h et le samedi de 12 h à 17 h, et ce, sur une base de 52 semaines par année. Toutefois, pendant la période estivale, soit de la mi-juillet à la mi-août, l'horaire sera le suivant : du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 12 h 30 à 17 h et le samedi de 12 h à 17 h.

f) Les priorités de déplacement seront les suivantes : travail, étude, soins médicaux, loisirs et autres.

g) Les municipalités participantes au service de transport adapté sont : Montmagny, Cap-Saint-Ignace et L'Islet (L'Islet-sur-Mer, L'Islet-Ville et St-Eugène).

5. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à Transbéliment inc. et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-454

CONFIRMATION DE TRAVAUX ET DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION OCTROYÉE – TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA 5^e AVENUE, DES AVENUES MAY ET SAINT-MAGLOIRE, DE LA RUE JEAN-PROULX ET DU BOULEVARD TACHÉ (EST ET OUEST)

CONSIDÉRANT que le MTMDET, dans une lettre datée du 21 juin 2017, a accordé à la Ville de Montmagny une subvention de 150 000 \$, échelonnée sur trois années budgétaires, dans le cadre du programme *d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, pour la réalisation de travaux d'amélioration de la 5^e Avenue, des avenues May et Saint-Magloire, de la rue Jean-Proulx et du boulevard Taché (Est et Ouest);

CONSIDÉRANT que des travaux ont été exécutés sur le boulevard Taché (Est et Ouest) et sur l'avenue Saint-Magloire, avant le 16 février 2018, pour un montant excédant celui de la subvention octroyée, et ce, conformément aux exigences du MTMDET, tel qu'en fait foi le rapport produit par Mme Sylvie Ouellette, ingénieure au Service des travaux publics et des infrastructures, en date du 29 novembre 2017;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer au MTMDET que les travaux d'amélioration du boulevard Taché (Est et Ouest) et de l'avenue Saint-Magloire, pour lesquels une aide financière de 150 000 \$ a été octroyée à la Ville de Montmagny dans le cadre du programme *d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, ont été exécutés conformément aux stipulations dudit ministère, tel qu'en fait foi le rapport produit par Mme Sylvie Ouellette, ingénieure au Service des travaux publics et des infrastructures, en date du 29 novembre 2017.

2. De confirmer que ces travaux ne font pas l'objet d'une autre subvention.

3. De demander en conséquence au MTMDET de verser à la Ville de Montmagny en une seule tranche la subvention totale de 150 000 \$ octroyée pour ces travaux par le ministre.

4. De transmettre copie de la présente résolution au MTMDET de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-455

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE DU QUÉBEC – PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2018 ET SIGNATURE DU RAPPORT FINAL POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que des aides financières sont disponibles au ministère de la Famille du Québec, dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018*;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser Madame Manon Garant, coordonnatrice des activités communautaires à déposer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, auprès du ministère de la Famille du Québec, une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018*.

2. De nommer conséquemment Madame Garant à titre de mandataire de la Ville de Montmagny et de l'autoriser à signer la convention d'aide financière de même que tout autre document requis dans ce dossier.

3. D'autoriser Madame Manon Garant à signer le rapport final pour l'année 2017.

4. De transmettre copie de la présente résolution à la direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec du ministère de la Famille du Québec de même qu'au service des loisirs, de la culture et de la vie

communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-456

AUTORISATION À LA MRC – DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME DE TOURISME QUÉBEC – MISE EN VALEUR DU FLEUVE ET SON PATRIMOINE

CONSIDÉRANT le Programme de soutien aux stratégies de développement touristique du Ministère du tourisme;

CONSIDÉRANT les rencontres tenues entre les représentants de la Ville et la Société de développement économique afin de planifier une optimisation de l'attrait du fleuve;

CONSIDÉRANT la proposition de la MRC de déposer pour et au nom de la Ville un projet visant à permettre l'obtention de subventions gouvernementales via ce programme;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la MRC de Montmagny ou ses représentants à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au Programme de soutien stratégique de développement touristique, Volet IV, Appui à la stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent, pour la réalisation du projet visant globalement à bonifier les accès au fleuve le long de la route des navigateurs par différentes activités telles que l'animation des rives du St-Laurent dans le secteur de Montmagny et le développement d'un circuit avec points d'accès au fleuve.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-457

DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT AU PROCUREUR DU POURSUIVANT POUR AGIR DEVANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que la Ville a conclu une entente avec la firme Lemieux, Parent, Théberge, avocats pour agir à titre de poursuivant devant la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT qu'un constat d'infraction portant le numéro 170003006 a été délivré au nom de Laurence Hallée;

CONSIDÉRANT que la firme Lemieux, Parent, Théberge, avocats est dans l'impossibilité d'agir dans ce dossier en raison d'un conflit d'intérêts;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De mandater M^e Martin Bouffard, avocat chez Morency Société d'avocats, pour représenter le poursuivant dans le dossier 170003006 devant la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M^e Martin Bouffard et au greffe de la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-458

AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES – INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE SAINTE-JULIE

CONSIDÉRANT l'article 2 du *Règlement numéro RM-330-2 relatif au stationnement et remplaçant le règlement numéro RM 330-1 et ses amendements* prévoyant que le directeur des travaux publics et des infrastructures ou son représentant, agissant comme responsable de l'entretien des chemins publics, est autorisé à installer ou retirer une signalisation indiquant des zones d'arrêt et de stationnement, et ce, sur simple résolution du Conseil municipal, ladite autorisation incluant les espaces de stationnement pour personnes handicapées;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la directrice des travaux publics et des infrastructures à installer une signalisation appropriée et conforme au *Code de la sécurité routière* de manière à interdire le stationnement en tout temps du côté est de l'avenue Sainte-Julie, sur toute sa longueur.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-459

RECONDUCTION DU CONTRAT AVEC SERVICE ET ENTRETIEN PAYSAGER DANIEL ROSS ENR. – ENTRETIEN DE PARCS ET ESPACES VERTS – ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que le contrat octroyé par la résolution 2017-203 à l'entreprise Entretien paysager Daniel Ross enr. pour l'exécution de travaux

d'entretien de divers parcs et espaces verts sur le territoire de la Ville de Montmagny viendra à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que le devis prévoit le droit pour la Ville de Montmagny de reconduire le contrat pour deux périodes additionnelles d'un an chacune, soit pour les années 2018 et 2019, aux mêmes conditions, selon le prix soumis par l'adjudicataire pour ces années d'option;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est satisfaite des services offerts par cette entreprise, mais qu'elle souhaite se prévaloir de son droit de retirer du contrat une partie des travaux prévus;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De reconduire pour une période d'un an, soit pour l'année 2018, le contrat octroyé le 8 mai 2017 à l'entreprise Entretien paysager Daniel Ross enr. pour l'exécution de travaux d'entretien de divers parcs et espaces verts (tonte de gazon) sur le territoire de la Ville de Montmagny, à l'exception de l'emplacement intitulé « Parc Saint-Nicolas », et ce, aux mêmes conditions et au prix soumis par cet adjudicataire pour cette année d'option à même sa soumission pour chacun des cinq autres emplacements à entretenir.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Entretien paysager Daniel Ross enr. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-460

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE MONSIEUR ANDRÉ DUMAIS - DON D'UN PIANO POUR LE PROJET « PIANO PUBLIC »

CONSIDÉRANT le projet visant à mettre à la disposition des citoyens et visiteurs des pianos sur des espaces publics extérieurs de la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de Monsieur André Dumais de céder gratuitement à la Ville un piano pour permettre la réalisation de ce projet;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter le don à titre gratuit d'un piano proposé par Monsieur André Dumais pour permettre la réalisation du projet « piano public » sur des espaces publics extérieurs de la Ville.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur André Dumais et au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-461

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RÉNOVATION D'UNE FENÊTRE DU BÂTIMENT SIS AU 43, RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST (LOTS 2 613 493 ET 2 852 271)

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 novembre 2017, eu égard au projet soumis visant le remplacement d'une fenêtre sur la façade du bâtiment sis au 43, rue St-Jean-Baptiste Est;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé et visant le remplacement d'une fenêtre de même facture que les fenêtres existantes sur la façade du bâtiment sis au 43, rue St-Jean-Baptiste Est; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au Règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au demandeur de même qu'au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-462

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT SIS AU 321, RUE DES ENTREPRENEURS (LOT 4 300 172)

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 novembre 2017, eu égard au projet soumis visant le revêtement extérieur de la partie constituant l'agrandissement du bâtiment sis au 321, rue des Entrepreneurs;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé et visant le revêtement extérieur de la partie constituant l'agrandissement du bâtiment sis au 321, rue des Entrepreneurs, consistant sommairement à la pose de revêtement en tôle sur les murs et en élastomère sur le toit, ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au Règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels* et ses amendements, le tout conditionnellement à ce qu'un écran de végétation soit aménagé devant cette partie agrandie pour masquer au moins 30% de la superficie de la façade, et ce, dans le but d'amoindrir l'impact visuel dans le secteur.

2. De transmettre copie de la présente résolution au demandeur et au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-463

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2018

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2018.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2017-464

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 993 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NON RECYCLABLES ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 909 ET SES AMENDEMENTS DE MANIÈRE À REMPLACER LA DISPOSITION RELATIVE À LA COLLECTE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement 993 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables et remplaçant le règlement numéro 909 et ses amendements de manière à remplacer la disposition relative à la collecte des déchets encombrants.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2017-465

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1054 DE MANIÈRE À REPORTER AU 31 DÉCEMBRE 2019 L'ÉCHÉANCE DU PROGRAMME DE

**SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE COUCHES RÉUTILISABLES
ET À FIXER LE MONTANT TOTAL ANNUEL DES SUBVENTIONS
VERSÉES**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender de nouveau le Règlement numéro 1054 de manière à reporter au 31 décembre 2019 l'échéance du programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables et à fixer le montant total annuel des subventions versées.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2017-466

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT
AMENDANT DE NOUVEAU LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 947, 958, 962
ET 1102 ET LEURS AMENDEMENTS DE MANIÈRE À REPORTER AU
31 DÉCEMBRE 2018 L'ÉCHÉANCE DES PROGRAMMES D'AIDES
FISCALES ÉTABLIS PAR LESDITS RÈGLEMENTS**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender de nouveau les règlements numéros 947, 958, 962 et 1102 et leurs amendements de manière à reporter au 31 décembre 2018 l'échéance des programmes d'aides fiscales établis par lesdits règlements.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2017-467

DEMANDE À LA CPTAQ – LOT 3 060 702 – CHEMIN DES SUCRERIES

CONSIDÉRANT qu'une carrière est actuellement exploitée sur la base de droits acquis sur une partie du lot 3 060 702;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de ce lot souhaite le lotir et en aliéner une partie à son fils qui y construirait sa résidence, ce qui lui permettrait, entre autres, d'assurer une surveillance sur la carrière;

CONSIDÉRANT que ce lot est situé sur le territoire de la Ville de Montmagny ayant fait l'objet d'un décret de zonage agricole en date du 18 mars 1991;

CONSIDÉRANT que l'article 58 de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles* (LPTAQ) précise qu'une personne désirant poser un acte sur lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise à l'égard d'un lot situé dans la zone agricole ou désirant l'inclusion ou l'exclusion d'un tel lot doit en faire la demande à la corporation municipale concernée et en adresser copie à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme le 21 novembre 2017, lequel l'a évaluée en fonction des critères énoncés à l'article 62 de la LPTAQ, entre autres :

- ✓ le potentiel agricole limitatif des lots voisins (sols de catégorie 4 avec des limitations liées à la fertilisation et au relief du terrain et une partie en milieu

boisé);

- ✓ aucune conséquence sur les distances séparatrices;
- ✓ l'homogénéité est respectée du fait que plusieurs habitations se trouvent déjà en bordure de ce chemin;
- ✓ la partie concernée ne constitue pas une propriété foncière suffisante pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la notion d'espaces disponibles ailleurs en zone blanche sur le territoire de la municipalité ne s'applique pas dans le présent dossier;

Il est proposé M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

2. De recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande formulée et d'autoriser conséquemment le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles (résidentielle) d'une partie de 3 300 mètres carrés du lot 3 060 702 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, sur une superficie totale de 91 988 mètres carrés; le tout étant conforme aux règlements municipaux de la Ville de Montmagny, tant au niveau de l'usage projeté que de la superficie demandée.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ, au demandeur de même qu'au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention de M. Bruno Nicole – 377, boulevard Taché Ouest, Montmagny - Sujet : Demande de précisions concernant divers sujets

2017-468

LEVÉE DE LA SÉANCE

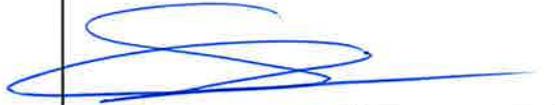
Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, à 20 h 30.

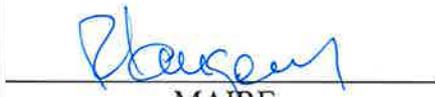
Adoptée



GREFFIÈRE

MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017.



MAIRE

